

Saint-Gildas de Rhuys

LE MAG'

ÉTÉ 2025

INFORMATIONS MUNICIPALES

TOURISME

LA COMMUNE RETROUVE SON
LABEL DE STATION DE TOURISME

DOSSIER

FAVORISER LES
DÉPLACEMENTS DOUX

RÉTRO

LA SEMAINE DU GOLFE

GOLFE DU
MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Commune



Saint-Gildas
de Rhuys



LE MOT *du Maire*

La fin de mandature approche mais comme vous pourrez le constater à la lecture de cette nouvelle édition du Mag, l'action de la municipalité ne faiblit pas. Rien n'est négligé, ainsi que l'illustrent les nombreux sujets abordés dans ce bulletin : travaux, culture, économie, tourisme, communication, environnement, vie associative, affaires sociales, éducation, déplacements, festivités, logement, santé, sécurité, aménagement... Ces actions sont le fruit de l'implication des élus et des agents municipaux, tous services confondus. Je souhaite les remercier, ainsi que la police municipale, pour leur investissement au service de la collectivité.

Cet engagement au quotidien a permis à la commune de retrouver son label de Station de tourisme, parmi d'autres distinctions obtenues telles que le label TEN (Territoire engagé pour la nature), Apicité (action en faveur de la préservation des abeilles) ou encore Ville prudente.

L'action municipale n'était pas un vain mot pour Jacky Barçon, conseiller délégué à la mobilité, aux déplacements et à la circulation, qui a œuvré sans compter depuis 2020 dans la conduite et l'aboutissement de nombreux dossiers. La commune lui doit beaucoup et c'est avec une grande tristesse que nous avons dû lui faire nos adieux au mois de mars. Malgré la maladie, contre laquelle il a lutté avec beaucoup de courage, il a honoré son mandat jusqu'au dernier moment. Je salue ici sa mémoire, avec toute ma reconnaissance et mon profond respect.

L'été est là et les chantiers en cours dans la commune vont marquer une pause, pour mieux reprendre à la rentrée avec le même entrain. Bien sûr, ces travaux génèrent des perturbations en termes de circulation, de bruit ou de commodité d'accès aux services mais tout sera fait, comme au cours du 1^{er} semestre, pour les minimiser. Le travail de concertation mené en amont de l'opération « Cœur de bourg » et la communication réalisée régulièrement sur ce sujet vous ont permis de vous en approprier les enjeux. Je vous remercie chaleureusement pour votre compréhension.

En ce début de vacances estivales, place au repos et à la détente. Comme chaque année, une programmation très diversifiée a été concoctée pour vous permettre de vous divertir, de vous détendre et de passer un bel été. Les élus du conseil municipal et moi-même, avec les services municipaux et les renforts saisonniers qui nous accompagnent durant cette période, veilleront à ce que « Bien vivre entre Golfe et océan » demeure cette réalité à laquelle nous sommes tant attachés.

Bonnes vacances, et bon courage à ceux qui travaillent.

Votre Maire
Alain LAYEC

SOMMAIRE



ACTUALITÉS

Hommage.....	03
Sensibiliser à la connaissance des mégalithes	12

BON À SAVOIR

Meublés de tourisme, êtes-vous à jour ?.....	18
Évitons les tailles de haies jusqu'à fin août.....	21



DOSSIER 19

Favoriser les déplacements doux

RÉTRO

Commémorations	27
La Semaine du Golfe.....	28

ET AUSSI

Agenda	30
État-civil	31
Numéros utiles.....	32

Directeur de publication : Alain Layec.

Responsable de la rédaction : Maryse Abela.

Comité de rédaction : Jean-Bernard Sizun, Claude Colombier, Françoise Huchet.

Ont également contribué à la rédaction de ce bulletin : Mélanie Brisson, Marie Janvier, Gwenn Launay, Fabien Madec, Pascal Mercier, Fabienne Noel, Bernard Pittet, Mireille Quinio, Stéphanie Rouillard, Noémie Técher.

Crédit photos : © Mairie de Saint-Gildas-de-Rhuys sauf mention

Photo de couverture : À cheval et à vélo, plaisir de la randonnée sur la V45 (merci à « Fée » et à « Flamme », élégantes juments Franche-Montagne, pour leur patience !)

Tirage : 2000 exemplaires. Reproduction interdite, même partielle

Tous droits réservés. Dépôt légal : N°2831

Conception & Impression : IOV COMMUNICATION -Groupe IMPRIGRAPH

Arradon - RC 875 780 207 - Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement. Label Imprim'vert.

VIE DE LA COMMUNE

> HOMMAGE

Jacky Barçon, conseiller municipal depuis 2020, nous a quittés le 24 février.

Le courage et la détermination dont il ne s'est jamais départi dans le cadre de son action au sein de l'équipe municipale, sans lâcher prise face à la maladie, ont impressionné et lui ont valu le respect de toutes les personnes avec lesquelles il a travaillé.

Engagé dans les domaines de la mobilité, des déplacements et de la circulation, pour lesquels il disposait d'une délégation, mais également de la culture, de l'environnement, de la vie associative, des travaux et de l'urbanisme, au travers des commissions dont il était un membre actif, Jacky Barçon a su y tenir une place appréciée de tous. Efficacité, ténacité, passion, respect des autres, pondération, capacité à porter des projets, altruisme, sont des qualités qui lui étaient unanimement reconnues.



© Rachel Bénéat



© Rachel Bénéat

> UN NOUVEL ÉLU AU CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 27 mars, après avoir rendu hommage à Jacky Barçon, le conseil municipal a entériné la nomination de Baptiste Briolet. Elu « en surnombre » lors des élections de 2020, M. Briolet a accepté de rejoindre l'équipe municipale qui demeure donc au complet avec 19 membres. Il intègre par la même occasion les diverses commissions dans lesquelles siégeait M. Barçon. Les fonctions de conseiller délégué chargé de la mobilité, des déplacements et de la circulation, dont était également titulaire Jacky Barçon, sont quant à elles désormais assurées par Armel Mauffret.

> LES SERVICES TECHNIQUES SE DOTENT D'UNE NOUVELLE BALAYEUSE

Depuis le début de l'année, les services techniques sont équipés d'une nouvelle balayeuse. Plus compacte que le modèle actuellement en service et dépourvue de porte-à-faux, elle s'avère plus maniable et sécurisante dans les espaces réduits. Elle fonctionne à l'énergie électrique, ce qui en fait un outil économe et surtout moins bruyant, un des critères qui a milité en faveur du choix de cet équipement de la marque Glutton, fabriqué en Belgique. La discrétion de la machine, principalement affectée au nettoyage après les marchés, épargne ainsi la clientèle des terrasses de cafés et d'une manière générale, l'environnement immédiat des espaces de travail.



> LES NOUVEAUX AGENTS DE LA COMMUNE



■ **Bernard Pengam**, recruté le 26 novembre 2024 au sein du service « logistique, vie associative et événementiel », est chargé de l'entretien et du gardiennage des bâtiments communaux et des salles municipales, ainsi que de la logistique.



■ **Zoé Horellou** est agent d'animation et d'entretien à la maison de l'enfance depuis le 6 décembre 2024 (en remplacement d'un agent en disponibilité).



■ **Sébastien Mahé**, adjoint technique stagiaire au sein des services techniques depuis le 15 avril dernier, occupe les fonctions d'agent polyvalent aux espaces verts, de référent technique pour le cimetière et de placier occasionnel sur le marché.

Les renforts saisonniers :

Comme chaque année, le service technique bénéficie du renfort de jeunes saisonniers (4 en juillet et 4 en août) pour l'entretien du littoral : plages et sentier côtier. L'effectif du personnel technique est par ailleurs complété d'un renfort de 6 mois afin de pallier les besoins du service.

Ce sont également 2 jeunes (1 en juillet, 1 en août) qui sont chargés de l'accueil du public estival auprès des **expositions de Keruzen**. Sur le plan de la sécurité, la **police municipale** bénéficie d'un agent supplémentaire depuis le mois de juin et la zone de baignade au Goh Velin est placée sous la responsabilité de 5 **nageurs sauveteurs** de la SNSM durant les mois de juillet et août.

> CŒUR DE BOURG : POINT D'ÉTAPE PENDANT LA PAUSE ESTIVALE

Depuis le début de l'année, les travaux de réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement du projet Cœur de bourg ont bien avancé. Menés par GMVa, ils ont concerné le secteur 1 délimité par la rue Saint-Goustan, la rue Laënnec, la place Keruzen ainsi que le chemin du Petit Pont.

Après quatre mois de chantier, une pause estivale va permettre à tous – résidents, commerçants et visiteurs – de profiter pleinement du centre-bourg durant la haute saison, sans nuisances liées aux travaux.

Une nouvelle étape à l'automne

Pendant cette trêve estivale, le projet continue en coulisses. Les bureaux d'études ArTOPIA (urbanisme et paysage) et Franck LEGAVRE VRD (voirie et réseaux) travaillent actuellement à la finalisation de l'appel d'offres pour les futurs aménagements des espaces publics de ce secteur 1.

Afin de limiter les désagréments pendant les congés scolaires, le lancement des travaux d'aménagement des espaces publics (sous maîtrise d'ouvrage de la commune) est prévu pour l'automne 2025, après les vacances de la Toussaint.

Un centre-bourg plus agréable, plus vert et plus durable

L'ambition portée par la commune est claire : repenser le secteur 1 pour en faire un espace plus accueillant, plus accessible et plus respectueux de l'environnement.

Parmi les aménagements à venir :

- Requalification des voiries pour améliorer la circulation et la sécurité de tous ;
- Cheminements piétons retravaillés et confortés, pour favoriser les déplacements doux ;
- Plantations nouvelles pour renforcer l'identité végétale du centre-bourg ;
- Chaussées et stationnements perméables, permettant l'infiltration des eaux de pluie.

Ces aménagements viseront notamment à réduire les risques de pollution en aval, et à protéger le littoral, en particulier la plage de Port Maria.

Fouilles archéologiques préventives place Mgr Ropert

La commune a souhaité inscrire cette opération de réaménagement du cœur de bourg dans une démarche patrimoniale responsable. Consciente de la richesse historique du site, elle a pris l'initiative de solliciter la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bretagne pour anticiper les éventuels enjeux archéologiques liés aux futurs travaux. À la suite d'un rendez-vous avec l'archéologue en chef de cet organisme, une mission de diagnostic archéologique a été confiée à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Soucieuse de limiter l'impact de ces investigations sur la vie quotidienne des habitants, des commerçants et des usagers du centre-bourg, la municipalité a veillé à ce qu'elles se déroulent



en dehors de la haute saison touristique. Ainsi, les fouilles sont programmées à partir de la mi-janvier 2026, pour une durée de quatre semaines.

Au cours de cette phase de diagnostic, six tranchées seront réalisées. Ces sondages permettront à l'INRAP d'évaluer le potentiel archéologique du site. À l'issue de l'opération, deux scénarios sont possibles :

- Si les vestiges identifiés ne justifient pas d'exploration complémentaire, aucune suite ne sera prescrite ;
- Si les résultats révèlent un intérêt scientifique ou patrimonial notable, des fouilles archéologiques plus poussées seront préconisées.

Cette démarche volontaire témoigne de l'engagement de la commune à valoriser son histoire tout en préparant l'avenir du centre-bourg. Nous vous tiendrons bien entendu informés des résultats de ces investigations dans les prochains bulletins.

Objectif : printemps 2026

La mairie reste pleinement mobilisée pour respecter les délais annoncés et minimiser l'impact de ce chantier d'envergure sur la vie locale. L'objectif affiché est clair : une livraison des aménagements paysagers et urbains avant les vacances de printemps 2026.

Ce projet structurant marque une étape importante dans la transformation du cœur de notre commune, au service de tous les Gildasiens et visiteurs.



> UNE NOUVELLE PHARMACIE À PROXIMITÉ DU PÔLE SANTÉ

La pharmacie, située en entrée de bourg et bien connue des Gildasiens, prépare son déménagement. Sollicitée cet hiver par les pharmaciens en quête d'un terrain adapté à l'implantation de leur nouvelle officine, la commune a rapidement répondu présente pour garantir le maintien d'une pharmacie sur le territoire communal.

Un emplacement stratégique

Soucieuse de proposer un lieu cohérent et accessible, la municipalité a proposé un terrain communal situé sur une partie du parking Jean-Bernard Le Bot. Ce site présente de nombreux atouts :

- Proximité immédiate du pôle santé (médecins généralistes, ostéopathe, cabinets infirmiers et kinésithérapeute, ADMR) ;
- Accessibilité facilitée pour les patients et les professionnels de santé ;
- Cohérence urbaine avec le développement de services de proximité au sein du bourg.

Le Conseil municipal de mars dernier a validé le déclassement et la désaffectation de ce terrain d'environ 350 m², permettant d'envisager sa cession dans les règles. In situ, cela se manifeste par l'installation d'un barriérage délimitant le terrain qui accueillera le projet de la nouvelle pharmacie (voir photo ci-dessous).

Permis déposé, livraison fin 2026

Accompagnée par l'architecte conseil de GMVa et l'architecte des Bâtiments de France, la commune a travaillé avec les porteurs de projet pour garantir une intégration harmonieuse de ce nouvel équipement dans le paysage urbain. Le permis de construire a ainsi pu être déposé le 2 mai dernier. Parallèlement, un cabinet de géomètre a été mandaté pour organiser la division parcellaire, préalable indispensable à la vente du terrain.

Un service de santé renforcé pour demain

Avec une livraison prévue fin 2026, cette future pharmacie s'inscrit dans une volonté municipale de :

- Préserver et renforcer l'offre de santé pour les habitants,
- Faciliter l'accès aux soins,
- Dynamiser le cœur de bourg par des services de proximité durables.

Ce projet incarne pleinement les valeurs portées par la commune : anticiper les besoins, accompagner les professionnels et aménager le territoire avec cohérence et vision.



Kerdouin reste soumis au principe de construction limitée, en l'absence de SCoT

> MODIFICATION DU PLU AJUSTÉE SUITE À L'ANNULATION DU SCOT

Le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune devait évoluer dans le cadre d'une modification n°3, lancée pour accompagner les projets communaux et améliorer certaines règles d'urbanisme. Cependant, cette procédure a été impactée par une décision de justice majeure : l'annulation du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de GMVa par la Cour administrative d'appel de Nantes. Cette annulation oblige la commune à reprendre en partie la procédure engagée.

Une volonté d'adapter le territoire

Initialement, la modification n°3 visait à :

- Confirmer les « secteurs déjà urbanisés » (SDU) des hameaux de Kerdouin, Botpénal et Kersauz ;
- Mettre à jour la liste des « emplacements réservés », en supprimant ceux devenus obsolètes et en ajoutant ceux correspondant à de nouveaux projets ;
- Ajuster certaines dispositions du règlement écrit, afin de faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme et la réalisation de projets communaux.

Mais la disparition du cadre juridique du SCoT rend désormais impossible la confirmation des SDU dans le cadre de cette procédure. La commune est donc contrainte de retirer ce point de la modification.

Une nouvelle étape pour avancer

Pour permettre à la commune de poursuivre ses projets, un nouvel arrêté municipal sera pris pour relancer une procédure recentrée sur deux volets : la mise à jour des emplacements réservés, d'une part, et l'ajustement de certaines règles du règlement du PLU, d'autre part.

Ces évolutions restent essentielles pour clarifier le document d'urbanisme et accompagner les projets d'intérêt général.

Quelles conséquences pour les hameaux concernés ?

Dans l'attente d'un cadre intercommunal révisé, et en l'absence de reconnaissance en SDU, les hameaux de Kerdouin, Botpénal et Kersauz restent soumis au principe de la construction limitée. Cela signifie que seules certaines constructions ou extensions limitées sont autorisées, conformément à la législation nationale en l'absence de SCoT.

Une vision à plus long terme

La commune reste mobilisée pour s'adapter aux contraintes juridiques tout en poursuivant ses ambitions d'aménagement. Une révision complète du PLU sera d'ailleurs lancée en 2026 afin de repenser à plus large échelle les orientations d'aménagement du territoire et d'intégrer les évolutions législatives à venir.

> KERUZEN 3 : UN BÂTIMENT EMBLÉMATIQUE EN PLEINE RENAISSANCE

Situé place Keruzen, au cœur du bourg, le bâtiment Keruzen 3 entre dans une nouvelle phase de son histoire. Ce lieu emblématique et chargé de mémoire fait actuellement l'objet d'une réhabilitation complète, portée par la commune en collaboration avec la maîtrise d'œuvre BLEHER Architectes. L'objectif est de redonner vie à ce bâtiment historique en l'inscrivant pleinement dans les besoins actuels et les ambitions du projet global Cœur de Bourg.

Un bâtiment aux usages multiples

Le rez-de-chaussée accueillera prochainement :

- Le nouveau Bureau d'information touristique (BIT), qui quittera son site actuel, en lien étroit avec Golfe du Morbihan Vannes tourisme, l'office de tourisme rattaché à la communauté d'agglomération de Vannes ;
- Un distributeur automatique de billets du Crédit Agricole, dont la présence est précieuse pour la vie quotidienne et le commerce local. Durant les travaux, un distributeur provisoire a été installé rue Saint-Goustan, sur le trottoir en face.

Aux étages, deux logements à loyers maîtrisés verront le jour :

- Un T3 au 1^{er} étage ;
- Un T2 au 2^e étage.

Ce choix permet de valoriser le patrimoine communal tout en répondant à des besoins concrets en matière de logement à l'année.

Une place Keruzen repensée comme espace d'accueil et de convivialité

L'intégration du futur BIT dans ce bâtiment confèrera à la place Keruzen un nouveau rôle central : celui de porte d'entrée du bourg, lieu d'accueil, de détente et d'animation. En lien direct avec les espaces Keruzen - qui accueillent tout au long de l'année expositions et ateliers artistiques - cette nouvelle configuration renforcera l'attractivité du centre-bourg, tant pour les habitants que pour les visiteurs.

UN PEU D'HISTOIRE

L'espace Keruzen, et en particulier la salle dite « K1 » située rue Saint-Goustan, née des lois Jules Ferry de 1881-1882 (visant à rendre l'enseignement primaire gratuit, laïque et obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 13 ans), abritait autrefois l'école communale des filles. Le bâtiment dit « K3 », en cours de transformation, tenait alors lieu de logement de fonction pour les instituteurs. En 1959, cette école des filles a été désaffectée et transférée vers l'école des garçons, située place Mgr Ropert et qui fermera quant à elle définitivement en 1971. La 1^{re} est aujourd'hui devenue un espace dédié aux expositions, la 2nde abrite la médiathèque.



Un projet largement soutenu, une livraison en février 2026

Ce projet structurant bénéficie d'un fort soutien financier : il est subventionné à près de 80 % par l'État, la région Bretagne et le département du Morbihan. Les travaux de réhabilitation se poursuivront tout au long de l'année 2025, pour une livraison prévue en février 2026.

Avec Keruzen 3, la commune poursuit son engagement pour un centre-bourg vivant, accessible et accueillant, où patrimoine et modernité se conjuguent au service de tous.

> REPRISE DE CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE

Dans la continuité des opérations menées route de Port Maria, la commune a engagé une procédure de reprise administrative des concessions funéraires échues dans l'ancien cimetière, place Mgr Ropert. Cette opération s'est effectuée dans un cadre légal strict qui a donné lieu, en amont, à la recherche des concessionnaires et des ayant-droit éventuels (par courriers, affichage et diffusion sur les réseaux de la mairie) afin d'identifier les concessions effectivement échues. Les travaux de reprise effective des emplacements, prévus au mois de septembre, seront confiés à une entreprise spécialisée. Ils consisteront en l'évacuation des monuments et la mise en reliques des restes mortuaires. Ceux-ci seront déposés dans l'ossuaire communal. Les caveaux seront conservés, lorsque cela sera possible, et les emplacements en pleine terre remis à l'état naturel.





> IDENTIFICATION DES BIENS SANS MAÎTRE SUR LA COMMUNE

C'est le cabinet de géomètres-experts **GEO OUEST** qui suit l'intégralité de la procédure d'Aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE), placée sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental du Morbihan, sur le territoire communal. Parmi les premières étapes de ce travail figure l'identification des « biens sans maître », une démarche essentielle pour clarifier la situation foncière locale.

Qu'est-ce qu'un bien sans maître ?

Sont considérés comme « biens sans maître » :

- Les biens immobiliers issus de successions ouvertes depuis plus de trente ans, sans qu'aucun héritier ne se soit manifesté ;
- Les immeubles sans propriétaire connu, pour lesquels aucune taxe foncière n'a été acquittée depuis plus de trois ans, ou bien payée par un tiers.

Ces biens tombent alors sous le régime de l'article 713 du Code civil, permettant à la commune de les incorporer dans son domaine, sous conditions.

Une procédure encadrée par la loi

Le 13 février dernier, le Conseil municipal a adopté une délibération annexant la liste des parcelles identifiées comme biens sans maître. Cette liste a fait l'objet d'une publication officielle et d'un affichage en mairie. À compter de cette date, les propriétaires concernés disposent d'un délai de six mois pour se manifester. Passé ce délai, et en l'absence de réclamation, les biens seront présumés sans maître, ce qui permettra à la commune, après une nouvelle délibération du Conseil municipal, de les intégrer dans son domaine communal.

Pourquoi cette démarche ?

L'identification des biens sans maître répond à plusieurs objectifs :

- Clarifier la propriété foncière sur le territoire ;
- Faciliter l'aménagement rural et la reconfiguration parcellaire, dans le cadre de l'AFAFE ;
- Permettre à la commune de valoriser ou sécuriser certains terrains, aujourd'hui en déshérence.

> RAPPEL DE L'INTERDICTION DES CHIENS SUR LES PLAGES DE LA COMMUNE

Savez-vous que la présence de chiens sur les plages de notre commune est strictement interdite par arrêté municipal entre le 15 avril et le 15 septembre ? Cette mesure vise à garantir la sécurité et la propreté de nos espaces publics.

Pourquoi cette interdiction ?

Sécurité des usagers

La sécurité des baigneurs et des promeneurs est une priorité. Les chiens, même bien éduqués, peuvent parfois se montrer imprévisibles, surtout en présence d'enfants ou d'autres animaux. En interdisant leur présence, nous réduisons les risques d'incidents et garantissons un environnement serein pour tous.

Propreté des plages

La propreté de nos plages est un enjeu majeur pour notre commune. Les déjections canines peuvent non seulement nuire à l'esthétique des lieux, mais aussi poser des problèmes sanitaires. En respectant cette interdiction, nous contribuons à maintenir nos plages propres et agréables pour tous les usagers.

Comment respecter cette règle ?

Informez-vous

Consultez les panneaux d'information situés à l'entrée des plages pour connaître les règles en vigueur. Vous pouvez également vous renseigner auprès de la mairie ou sur notre site web pour obtenir des informations complémentaires.

Soyez responsable

Si vous possédez un chien, il est important de respecter les zones autorisées pour les promenades canines pour que vous puissiez profiter de moments de détente avec votre animal de compagnie en toute sécurité. Respecter l'interdiction des chiens sur les plages de notre commune est un geste citoyen qui contribue à la sécurité et à la propreté de nos espaces publics. Ensemble, faisons de nos plages des lieux agréables et sûrs pour tous.



> BUREAU DU PORT : POURSUITE DE L'ACTIVITÉ MALGRÉ L'INCENDIE

Dans la nuit du 28 au 29 mars, aux environs de minuit, un incendie a ravagé le bureau du port, à Port-aux-Moines. Les pompiers de la caserne d'Arzon, renforcés par leurs collègues de Sarzeau, soit un effectif d'une trentaine de personnes, sont intervenus très rapidement avec de gros moyens matériels et ont ainsi pu éviter l'embrasement de la totalité du bâtiment.



L'incendie, qui s'est déclaré au niveau d'un banc situé contre la façade du bâtiment, côté mer, avant de se propager à l'intérieur par la toiture, a causé des dégâts considérables. Par chance, le bureau du surveillant du port a été épargné par les flammes, contrairement à la salle de réunions et au local technique. Après un profond nettoyage, ce bureau était de nouveau opérationnel pour la réouverture du port le 15 avril.

Les travaux de remise à neuf du bâtiment devraient être entrepris à compter du mois de septembre. À ce jour, l'enquête est toujours en cours pour identifier les responsables du sinistre.

> RESTRUCURATION DE LA POLICE MUNICIPALE : NOUVEAUX DÉFIS ET RENFORCEMENTS

Création d'un nouveau service : Domaine public

Afin de mieux répondre aux besoins de nos citoyens, un nouveau service dédié a été créé. Ce service est responsable de la gestion des marchés hebdomadaires et du marché bio du mercredi soir, ainsi que de l'aide en urbanisme et diverses autres tâches. Alexis DEMONT a été nommé référent dans ce nouveau service.

Renforcement de l'équipe de police municipale

Pour maintenir un haut niveau de sécurité et de service, la police municipale a procédé à plusieurs recrutements stratégiques. Afin de remplacer Alexis DEMONT, Killian BOULANGER – qui nous arrive de la Gendarmerie nationale – rejoindra l'équipe à partir du 1^{er} juillet prochain, apportant une nouvelle dynamique et des compétences renforcées. En outre, Fabien LE MOAL, habitué du service, a été recruté en tant qu'assistant temporaire de police municipale pour une nouvelle saison estivale. Son soutien est crucial pour assurer une présence continue et efficace pendant cette période de forte affluence.

La restructuration de la police municipale et la création du nouveau service de gestion du domaine public sont des étapes essentielles pour améliorer la qualité de vie de notre collectivité. Ces initiatives sont les garantes d'une gestion plus efficace, d'une sécurité renforcée et d'une meilleure réponse aux besoins de nos citoyens.

Pour plus d'informations sur ces changements et leurs impacts, n'hésitez pas à consulter notre site web ou à contacter nos services.



> LE RÔLE DE LA POLICE MUNICIPALE : DANS LE CONTRÔLE DE VITESSE

La sécurité routière est une préoccupation majeure pour toutes les collectivités territoriales. Comment la police municipale peut-elle garantir le respect des limitations de vitesse, notamment le 30 km/h en ville, à travers des actions préventives et répressives ?

Le contrôle de vitesse préventif : sensibiliser et éduquer

La prévention est la première ligne de défense contre les excès de vitesse. La police municipale joue un rôle crucial dans la sensibilisation des conducteurs aux dangers de la vitesse excessive. Quelques actions préventives mises en œuvre :

- Campagnes de sensibilisation : rappels réguliers à la réglementation pour sensibiliser les conducteurs aux risques liés à la vitesse.
- Radars pédagogiques : installation de radars pédagogiques à différents endroits de la commune identifiés qui affichent la vitesse des véhicules sans verbalisation, incitant les conducteurs à respecter les limitations.
- Patrouilles de prévention : présence accrue des agents de police municipale aux abords des zones sensibles pour rappeler aux conducteurs l'importance de respecter les limitations de vitesse.

Le contrôle de vitesse répressif : sanctionner pour protéger

Lorsque les actions préventives ne suffisent pas, la police municipale doit recourir à des mesures répressives pour garantir la sécurité de tous. Les sanctions visent à dissuader les comportements dangereux et à protéger les usagers de la route.

- Contrôles routiers : mise en place de contrôles routiers réguliers pour vérifier la vitesse des véhicules et sanctionner les contrevenants.
- Amendes et retraits de points : application stricte des amendes et des retraits de points pour les conducteurs en infraction, afin de renforcer le respect des règles.

Respect du 30 km/h en ville : une nécessité pour la sécurité de tous

Le respect de la limitation de vitesse à 30 km/h en agglomération est essentiel pour réduire les accidents et protéger les usagers vulnérables, tels que les piétons et les cyclistes. Voici pourquoi cette mesure est cruciale :

- Réduction des accidents : à 30 km/h, les risques d'accidents graves sont considérablement réduits. En cas de collision, les dommages sont moins sévères.
- Protection des piétons et cyclistes : une vitesse réduite permet aux conducteurs de mieux anticiper les mouvements des piétons et des cyclistes, réduisant ainsi les risques de collision.
- Amélioration de la qualité de vie : Une vitesse modérée contribue à réduire le bruit et la pollution, améliorant ainsi la qualité de vie des habitants.

La police municipale joue un rôle essentiel dans le contrôle de vitesse, à la fois par des actions préventives et répressives. Le respect de la limitation de vitesse à 30 km/h est une nécessité pour garantir la sécurité de tous les usagers de la route.

Pour en savoir plus sur les actions de la police municipale en matière de sécurité routière, n'hésitez pas à consulter notre site web ou à nous contacter directement.



Gouézan



Cheminement route des sables



Rue du recteur Le Duin



Chemin de Poul Mare

TRAVAUX

> POINT SUR LES TRAVAUX

GOUZAN

Les aménagements du village de Gouézan sont achevés. Ils ont repris la même philosophie que ceux réalisés à Kerdouin et Botpénéal, avec pour principal objectif la sécurisation des voies tout en apportant un agrément visuel par le biais des travaux d'amélioration des réseaux d'éclairage, d'alimentation électrique et de télécommunication. Les réseaux d'eaux pluviales et d'adduction d'eau potable avaient été repris précédemment. Cette opération s'est poursuivie par la réfection du revêtement de la route de Pont Er Lann, entre Gouézan et le carrefour des serres, pour des raisons de sécurité. Une nouvelle technique d'enrobés à froid, moins onéreuse et ayant déjà fait ses preuves dans la commune, a été mise en œuvre à cette occasion.

VOIRIES DIVERSES

Le **chemin de Hent Bihan** et la rue du **recteur Le Duin** ont été repris en bicouche dans leur totalité. D'autres voies feront l'objet de travaux de réfection dans les prochains mois. De nombreux potelets bois endommagés par des véhicules ont été remplacés. Le cheminement parallèle à la **route des Sables** a été repris en enrobés de couleur, en remplacement du revêtement sablé, trop exposé au ravinement.

RÉSEAUX DIVERS

De gros investissements ont été consacrés au réaménagement du réseau d'eaux pluviales **chemin de Hent Bihan** afin de lutter contre les inondations récurrentes sur cette voie. Les eaux pluviales ont été reprises ponctuellement à **Gouézan**, de même que l'ensemble des compteurs d'eau potable. **Route de Pen Palud** et **route du Cossay**, des curages de fossés ont été réalisés afin de favoriser l'écoulement des eaux pluviales. **Avenue Marcellin**, tout le réseau d'eau potable a été refait par GMVA, y compris les compteurs individuels qui ont tous été renouvelés.

BÂTIMENTS DIVERS

À **Keruzen**, en plus des gros travaux évoqués par ailleurs dans ce bulletin, l'espace **K2** a fait l'objet d'une rénovation de l'éclairage. Au **camping municipal du Kerver**, l'ouverture de la saison est également toujours précédée de divers travaux de remise en état. Enfin, les ouvertures de la **salle Keraradec** sont désormais dotées de contrôles d'accès par badges, pour un coût de près de 10 000 €, en remplacement des serrures à clés dont la gestion devenait fastidieuse.

CHEMINEMENTS

La commune franchit une nouvelle étape en matière de mobilité durable avec l'aménagement d'un chemin pour piétons et vélos. Le chemin de **Kerbistoul** ainsi que le chemin de **Poul Mare** sont en effet à présent aménagés pour une circulation douce. Cette réalisation, pensée pour la sécurité, est une prolongation du sentier de Sav Héol vers le Cossay sans emprunter la voie principale de la route du Cossay. Une signalisation au carrefour de ces deux chemins a été mise en place afin de guider les promeneurs.

> LA COMMUNE RETROUVE SON LABEL DE STATION DE TOURISME



Classée station balnéaire depuis 1920, la commune avait perdu ce label en 2017 suite à une refonte des critères d'éligibilité, au nombre desquels figurait la présence obligatoire d'une offre hôtelière sur le territoire. Cette condition étant remplie depuis l'année dernière, avec les nouveaux services proposés par la Pierre Bleue, le dossier constitué et défendu par la commune a permis à cette dernière de se voir décerner le label de « Station classée de tourisme » par arrêté préfectoral du 4 novembre dernier.

Ce titre traduit la reconnaissance par l'État des efforts accomplis par Saint-Gildas-de-Rhuys afin de structurer une offre touristique de qualité et créer les conditions d'une attractivité pérenne et durable. Le label, acquis pour une période de 12 ans, ouvre en outre la perspective de nouvelles recettes budgétaires pour la commune.

Le diplôme correspondant a été remis au maire, Alain Layec, par Nathalie Delattre, ministre déléguée chargée du tourisme, lors d'une cérémonie à Paris le 10 mars dernier.

> QUOI DE NEUF DU CÔTÉ DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DE LA COMMUNE ?

Le P'tit Bistro

Après 6 ans ½ à la tête d'un bar-restaurant au Pouliguen, Agnès et Hervé Cailleau sont les nouveaux propriétaires du P'tit Bistro depuis le mois de février. D'origine parisienne pour madame et vendéenne pour monsieur, le couple a d'abord fait carrière dans le secteur de la boulangerie où il a tenu successivement 3 établissements durant 20 ans, avant de se reconverter dans la restauration. Nouvelle décoration intérieure, végétalisation de la terrasse extérieure : le P'tit Bistro, qui demeure ouvert toute l'année, a fait l'objet d'un petit lifting, tout en conservant l'esprit café-brasserie qui en a fait le succès.



Maison de la presse

C'est sous une nouvelle enseigne à la consonnance bien bretonne, « Ti-Butun Rewiz » en clin d'œil à leurs origines finistériennes, que Sandra Thomas et son compagnon Arnaud François ont repris le tabac-presse de la rue des Vénètes le 4 avril dernier. Le couple était initialement à la recherche d'un bar-tabac à proximité du Golfe du Morbihan. Leurs investigations les ont menés à Saint-Gildas-de-Rhuys où ils ont eu un coup de cœur à la fois pour la commune et pour la maison de la presse qui cherchait un repreneur. Après les 3 premiers mois de fonctionnement, le couple ne regrette pas son choix, encouragé par l'accueil chaleureux reçu de la clientèle.



Galerie 34

Prenant la suite du collectif de 4 créatrices qui occupait le 34 rue Charles de Gaulle depuis 11 ans sous l'enseigne « Aux Arts etc », Pascale Chauvel, peintre et créatrice de bijoux en matière textile, a réuni autour d'elle un ensemble d'artistes de son choix et a rouvert cette galerie dont elle est désormais propriétaire, le 1^{er} avril, sous la dénomination de « Galerie 34 ». Outre les œuvres de la propriétaire, vous pouvez y admirer le travail de Maryline Le Guill (sculptures de céramique enfumée), Éric Ferrieux (travail du métal), Jean-Pierre Deguillemenot (verre fusionné, sculptures, coupes), Madeleine Frenkiel (peintre et graveuse en eau-forte sur cuivre, estampes, aquarelles, collages).



Bistrôgolf

Etablis en France depuis le début du conflit en Ukraine, originaires de Kiev et forts d'une solide expérience dans les domaines de la restauration et de l'hôtellerie, les couples Slara - Olga Ignatenko et Andrii - Anna Bilokopytov sont les nouveaux gérants du Bistrôgolf. Avant la reprise de cet établissement situé au golf du Kerver, fin avril, ils ont exercé dans divers établissements



des environs (Manoir de Kerbot, Miramar, Bistrônome, et le Bistrôgolf lui-même).

On peut manger à toute heure dans ce restaurant qui propose une cuisine à la carte (d'inspiration française, italienne et asiatique), un plat du jour (sauf dimanches et jours fériés), des grillades le vendredi et des « assiettes golfeurs » pour les joueurs pressés. « Nous recherchons des partenaires, confie Olga dans un excellent français acquis en 3 ans seulement, afin de mettre en place des animations telles que des soirées concerts ou du cinéma en plein air. Les lieux s'y prêtent très bien ».

ALMD, syndic et gestion locative

ALMD est votre nouveau partenaire et expert local en gestion de syndic de copropriété et gestion locative. Implantée à Saint-Gildas-de-Rhuys, l'entreprise créée par Anne-Laure Ménassé intervient sur toute la presqu'île et les alentours : Sarzeau, Arzon, Vannes, Surzur, Theix, Muzillac etc. « Notre mission est de redéfinir la gestion de copropriété et la gestion locative avec une approche unique et personnalisée ».

Contact : 06.69.39.08.21 du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h. Web : <https://almd-immobilier.fr/>

Naviguez tout l'été avec le Club Nautique du Rohu



Situé sur la magnifique plage du Goh Velin, le Club nautique du Rohu vous accueille tout l'été pour des expériences inoubliables sur l'eau. Que vous soyez débutant ou confirmé, en solo, en famille ou entre amis, vous trouverez forcément l'activité qui vous convient. Nouveauté : la voile loisir à l'année à compter de septembre 2025. Dès 9 ans, profitez d'une nouvelle offre chaque samedi matin (hors vacances d'été) : Catamaran (enfants, ados et adultes), planche à voile (dès 12 ans, pour les ados et adultes) ; une formule idéale pour progresser dans une ambiance conviviale.



> GROS PLAN SUR LES ARTISTES GILDASIENS

La commune de Saint-Gildas-de-Rhuys a le privilège de compter de nombreux artistes professionnels, dans les disciplines les plus diverses.

- Henriette LAIR GRANGEARD, artiste peintre, 1 rue Lior Fardial
- Isabelle NAUT, peintre laqueur, 9 rue des vénètes
- Cédric JEGOUZO, créateur de bijoux, 10 rue des Vénètes
- Emmanuelle BRETT, peintre, 5 rue des Vénètes
- Rachel BENEAT, photographe, 1 rue des Vénètes
- Sylvie GUIROIS, mosaïste
- Galerie 34 du Général de Gaulle :
 - > Pascale CHAUVEL, peintre, créatrice de bijoux
 - > Jean-Pierre DEGUILLEMENOT, créateur verrier, peintre
 - > Madeleine FRENKIEL, estampes, peintures
 - > Eric FERRIEUX, créations métalliques
 - > Maryline LE GOUILL, terre sigillée enfumée
- Thierry LAFERTE, tableaux en bois d'épaves, 10 chemin de la Chapelle
- Marion LE BERT, photographe

> UN NOUVEL ÉTÉ AU CAMPING DU KERVER

Après la pause habituelle de l'inter-saison, le camping municipal du Kerver a accueilli ses premiers visiteurs le 1^{er} mai. Cette année encore, l'engouement pour cet emplacement privilégié en bord de mer ne se dément pas. Les demandes de réservations ont afflué dès le mois de janvier, pour mener à un taux d'occupation de 100 % pour la période mi-juillet mi-août. L'été dernier, et malgré une météo capricieuse, près de 11 000 campeurs ont été accueillis.



Peu de changements dans le fonctionnement du camping, sur lequel veillent Marjorie et Nicolas, les régisseurs. Celui-ci conserve son caractère familial et convivial, avec notamment le moment de rencontre et de partage du dimanche soir qui permet aux vacanciers de faire connaissance et d'échanger dans la bonne humeur.

> SENSIBILISER À LA CONNAISSANCE DES MÉGALITHES

Le dolmen de Port Maria dispose désormais d'un panneau interprétatif

Le plan de gestion du projet de candidature UNESCO des mégalithes du Sud-Morbihan comporte le déploiement d'une signalétique interprétative sur les sites accessibles au public. L'objectif est d'accompagner la visite et de donner à comprendre le maillage territorial des monuments sur l'ensemble du périmètre. En ce qui concerne la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys, cette signalétique a été mise en place le 13 mai dernier en présence de Sophie Casadebaig, du Service départemental d'archéologie, et d'Yves Rollin, conseiller municipal délégué aux patrimoines.

La conception du panneau et du support, uniforme à l'échelle des sites sélectionnés, a été validée par les services de l'État et de Paysages de Mégalithes. Sa fabrication a été prise en charge par le Département du Morbihan.



Patrimoine mondial : un éveil dès le plus jeune âge

Depuis 2021, l'association Paysages de mégalithes porte une démarche d'appropriation collective de ce patrimoine millénaire, notamment à travers des projets d'éducation artistique et culturelle impliquant tous les publics, y compris les plus jeunes. Cette action s'inscrit dans la volonté de rendre la candidature UNESCO vivante et inclusive, en impliquant tous les publics.

C'est dans ce cadre que la crèche Arc-en-Ciel et l'association, en concertation avec la commune, ont mené de mars à avril un projet avec les enfants de la crèche. Accompagnés de l'artiste plasticienne Liz Herrera, les tout-petits ont découvert le Néolithique à travers une approche ludique et sensorielle. Comme leurs lointains ancêtres, ils ont laissé leurs empreintes, joué avec les matières et expérimenté le geste créatif pour s'approprier, à leur manière, cette époque fascinante. Ces réalisations ont donné lieu à une exposition à la Maison de l'enfance, inaugurée fin avril par les représentants de la municipalité et de l'association Paysages de mégalithes, notamment Denis Bertholom, vice-président, en présence de l'artiste, des enfants et de leurs parents. Cette exposition, accessible à tout public, est désormais visible dans le hall de la mairie.



Exposition au chevet de l'abbatiale

Comme tous les ans, une exposition photos se tient au chevet de l'abbatiale. Après la faune sous-marine de 2024, la commission culture a choisi d'adhérer au projet « Paysages de mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan », candidat au patrimoine mondial de l'UNESCO. Une sélection de photos de mégalithes sur chaque commune concernée a été faite auprès de cette association. Le premier panneau explique le projet et présente quelques données historiques. Cette exposition restera en place jusqu'aux vacances de la Toussaint.





> SAINT-GILDAS-DE-RHUYS, TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE

La commune a récemment obtenu le label TEN (territoire engagé pour la nature) décerné par l'ABB (Agence bretonne de la biodiversité). Elle rejoint ainsi le club de « TEN » aux côtés des communes morbihannaises de Saint-Avé, Ploemeur, Lorient et Hennebont, également labellisées pour la période 2024-2027.

À travers ce label, qui valorise les initiatives des collectivités en faveur de la biodiversité, la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys s'est engagée à :

- Aménager un îlot de nidification et installer un observatoire à oiseaux,
- Suivre les communautés de papillons en espace vert,
- Réaliser l'inventaire des arbres remarquables et intégrer la liste finale au PLU,
- Mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales,
- Restaurer un cours d'eau artificialisé sur la commune.

Zoom sur une action TEN : le protocole Propage, pour suivre les populations de papillons sur les espaces verts.

Les services techniques municipaux pratiquent depuis 2022 la gestion différenciée sur une partie des espaces verts de la commune. Ce mode d'entretien consiste à tondre les espaces enherbés après la période de floraison (en fin d'été) pour permettre à la biodiversité présente de mener l'ensemble de son cycle de reproduction : les plantes ont le temps de se développer, fleurir, et ainsi de fournir une ressource alimentaire considérable aux pollinisateurs.

Afin d'évaluer l'impact de cette gestion sur les populations d'insectes pollinisateurs et sur la qualité écologique de ces espaces, les agents municipaux appliqueront un protocole national issu du programme de sciences participatives Propage. Il s'agit d'un suivi standardisé des papillons des espaces verts, co-élaboré et proposé depuis 2009 par le Muséum national d'Histoire naturelle et l'association Noé.

Le protocole consiste à dénombrer et identifier les papillons parmi les 38 groupes d'espèces proposés en se déplaçant dans un espace vert pendant 10 minutes sur une distance d'environ 100 à 300 m. Ce protocole sera appliqué trois fois par an, en juin, juillet et août, par les agents ayant été préalablement formés. Le traitement de ces données sera effectué par le service aménagement et environnement, qui communiquera à chaque fin de saison sur les résultats obtenus.



> INVENTAIRE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



Étudiant en génie biologique et stagiaire au service environnement de la mairie, Tangi Cordier-Le Petit a parcouru la commune ces dernières semaines dans le but de cartographier les foyers d'espèces exotiques envahissantes (EEE) présentes sur le territoire. Baccharis, renouée du Japon, herbe de la pampa, griffe de sorcières, toutes ces espèces végétales ont été répertoriées afin de mettre à jour le précédent inventaire datant de 2020.

La finalité de ce travail fastidieux est d'analyser la dynamique de ces plantes sur la commune et de proposer de moyens de lutte adaptés. Un travail encouragé par le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, qui accompagne les communes adhérentes dans la gestion de ces espèces exotiques dont le développement impacte fortement la biodiversité locale.

> ARRACHAGE DE BACCHARIS : BILAN DES CHANTIERS 2025



Originaire d'Amérique du Nord, le baccharis forme des fourrés très denses qui constituent une véritable menace pour la faune et la flore locales. La plante a ainsi été reconnue comme étant une espèce exotique envahissante par un arrêté préfectoral de 2016. Afin d'éviter que cet arbuste ne colonise les espaces dunaires et toute la biodiversité patrimoniale qui leur est associée, la commune programme chaque année diverses opérations d'arrachage.

De janvier à mars 2025, trois chantiers bénévoles d'arrachage ont été organisés avec l'appui du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan (PNRGM), des services techniques des communes de Saint-Gildas-de-Rhuys et d'Arzon, et des jeunes volontaires de l'association Unis Cité. À l'aide de baccharaches, outils spécialement conçus pour déraciner les plants de baccharis, les équipes ont réalisé un travail remarquable sur le secteur de Kerpont, désormais débarrassé d'une grande partie de ces nuisibles.

Combinés aux opérations de plus grande ampleur menées par les entreprises de traction équine, ces chantiers ont permis de réduire considérablement le risque de dissémination des graines, présent chaque année après la période de floraison, à la fin de l'été. Cependant, vigilance ! Car des centaines de graines demeurent en dormance dans le sol, d'où la nécessité de maintenir des opérations d'arrachage des repousses sur les secteurs déjà traités. Un travail collectif à mener sur le long terme...



> EXPÉRIMENTATION SUR LA RENOUÉE DU JAPON

En raison à la fois de leur vitesse de croissance, de l'ombrage qu'elle crée et de l'émission de toxines, la renouée du Japon entraîne une diminution progressive de la biodiversité et une banalisation des paysages. Pour lutter contre cette plante exotique envahissante, la commune a recours, depuis 2016, à une prestation d'éco-pâturage proposée par Denis Rouillé, éleveur de chèvres à Sarzeau.

Si l'appétence des chèvres pour la renouée du Japon n'est plus à prouver, il est difficile de savoir si la plante finit réellement par s'affaiblir sous l'action du broutage des chèvres après plusieurs années.

Cette interrogation fait l'objet de l'expérimentation en cours sur le site du Goh Velin, menée dans le cadre du projet « Déphy collectivités Bretagne » en partenariat avec La FREDON Bretagne, la Fédération des races de Bretagne, le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, la société « Ecopâturage du Golfe » et la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys.



Un protocole scientifique a donc été élaboré début 2025 et sera mis en œuvre sur plusieurs années. Différents paramètres, comme la hauteur ou encore la largeur des tiges, seront relevés par les agents municipaux et les référents de la FREDON à raison de deux fois par an à l'intérieur des zones d'études délimitées à cet effet.

Les conclusions de l'étude permettront d'orienter la gestion de cette espèce envahissante, et éventuellement, de tester des méthodes alternatives complémentaires à l'éco-pâturage.

> UNE NOUVELLE PASSERELLE PIÉTONNE À KERPONT



Dans la continuité des aménagements de l'étier de Kerpont déjà réalisés à l'automne 2024 (installation d'une grille en lieu et place de l'ancienne vanne, d'une passerelle technique et création d'un îlot de nidification), une nouvelle passerelle pour piétons a été mise en place en avril dernier. Elle remplace l'ancien ouvrage en bois, très exposé aux tempêtes et aléas climatiques.

La nouvelle passerelle, qui permettra aux randonneurs de rallier le sentier côtier (GR34) depuis la route du Rohu en toute sécurité, possède une structure en acier galvanisé et aluminium. Le platelage et les garde-corps sont quant à eux fabriqués en matériau composite constitué à 65% de bois d'origine PEFC (programme de reconnaissance de la certification forestière) issu de forêts gérées durablement et non traité.

Le matériau composite a été sélectionné en raison de son caractère résistant et imputrescible, garantissant une meilleure durabilité que le bois naturel. Cette matière ne libère aucun composant toxique dans l'environnement.

> L'ASSOCIATION LES MAINS DANS LE SABLE S'IMPLIQUE DANS LA PROPRIÉTÉ DES PLAGES

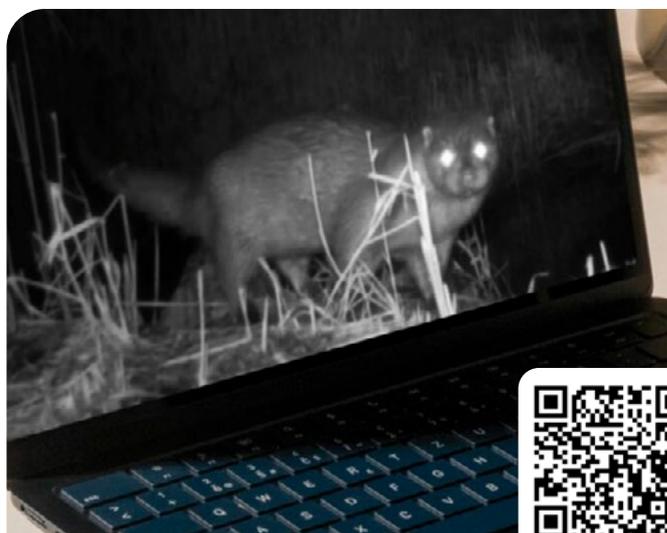
Une journée de nettoyage a été organisée le dimanche 23 mars sur la plage du Goh Velin par l'association Les Mains dans le Sable. Les 25 participants présents, que l'on ne peut que remercier pour leur engagement, ont collecté et trié 15 kg de déchets de natures différentes : verre, métal, textile, papier, carton, bois traité... Ces déchets ont ensuite été évacués par les services techniques municipaux vers les filières adéquates.



> OBSERVATION DE LOUTRES À KERPONT

Au détour d'une réunion de travail sur le site de Kerpont, David Lédan, naturaliste du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, a attiré l'attention des agents municipaux sur un étrange amas noirâtre, contrastant avec le clair de la roche lui servant de support. L'objet mystérieux a été identifié par l'expert en une fraction de seconde : une déjection de loutre, fraîchement déposée de la nuit, reconnaissable grâce aux restes de crustacés encore visibles.

Peu de temps après cette observation, les services techniques ont installé discrètement à proximité un piège photographique. Celui-ci a confirmé la présence des élégants mammifères nocturnes, de passage dans le secteur aux alentours de 4 h du matin. On y observe un individu adulte, probablement un mâle, marquant son territoire avant de disparaître dans le cours d'eau, ainsi que deux loutrons d'humeur joueuse. D'après Stéphane Raimond, expert pour le plan national d'actions en faveur de la loutre d'Europe, l'observation de ces trois individus laisse présager la présence d'un autre adulte sur le secteur, encore inconnu de la caméra...



Retrouvez la vidéo sur la chaîne Youtube de la mairie à l'aide du QR Code.

> SORTIE ORNITHOLOGIQUE AUTOUR DE LA LAGUNE DE KERPONT

L'agglomération de Vannes, le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan et Clim'actions Bretagne ont lancé le programme de sciences participatives « Sentinelles du climat » dans la lignée de l'Atlas communal de la biodiversité. C'est dans ce cadre qu'une sortie nature ornithologique a été organisée à Kerpont le jeudi 10 avril en matinée. Accompagnés par deux agents municipaux et une naturaliste de l'association Clim'actions, passionnés et débutants ont pu profiter d'une balade commentée autour de la lagune de Kerpont, zone de nourriture et de reproduction pour un grand nombre d'oiseaux. Divers sujets autour de la biodiversité et du changement climatique ont été abordés : l'occasion d'évoquer les opérations de gestion mises en place par la commune pour offrir aux oiseaux un espace propice à leur nidification. La sortie a pris fin au niveau du nouvel observatoire à oiseaux construit par les services techniques municipaux, à l'intérieur duquel les participants ont pu admirer aigrettes, avocettes, échasses blanches et autres oiseaux d'eau emblématiques de ce milieu naturel exceptionnel.



> MODIFICATION DU TRACÉ DU SENTIER CÔTIER AU ROHU ET RENATURATION DE LA DUNE

Les milieux dunaires du site de Kerpont constituent un ensemble d'habitats d'intérêt communautaire particulièrement favorable à la biodiversité. Or, près de la plage du Rohu, une partie de la dune a subi des dégradations dues aux tempêtes et au piétinement répété des promeneurs. Une réflexion a donc été engagée avec les services de l'État pour sanctuariser cette dune fragilisée et recréer un itinéraire alternatif plus pérenne, en remplacement du sentier actuel.

Le tracé alternatif, d'une quarantaine de mètres linéaires, a été sélectionné de sorte à être conforme à l'arrêté préfectoral du 11 janvier 1988 définissant la servitude de passage des piétons le long du littoral.

Les travaux de modification du sentier ont visé à supprimer tous les aménagements (poteaux, bi-fils...) matérialisant l'ancien sentier pour laisser place progressivement à la végétation dunaire. Du bi-fil a été de nouveau installé pour créer le nouveau sentier.

Afin de préserver ces milieux sensibles au piétinement, l'accès à l'ancien sentier a été fermé au public et des ganivelles ont été installées afin d'empêcher les promeneurs de se rendre sur la dune depuis la plage du Rohu.



> GESTION DIFFÉRENCIÉE DES PIEDS DE MURS

La commune explore régulièrement de nouvelles techniques pour l'entretien de ses espaces verts. En ce début d'année, un test a été réalisé au niveau d'un passage fréquemment emprunté par les habitants pour rejoindre le marché dominical place du Puits David. Sur ce passage étroit nécessitant un désherbage récurrent, les services techniques ont proposé une alternative écologique à la suppression manuelle et mécanique des adventices : la mise en place d'un tapis de sédum.

Il s'agit d'un support en fibre de coco sur lequel sont cultivées 6 à 8 variétés de sédum. Ces plantes grasses, qui stockent l'eau dans leurs feuilles et se développent facilement sur des sols pauvres en matière organique, produisent des fleurs jaunes et roses attrayantes pour les insectes pollinisateurs. La pousse d'adventices à travers le tapis est toutefois à surveiller le temps de l'enracinement.

Dans la continuité de cet aménagement, deux autres essais ont été réalisés autour des fontaines de la rue de Guernevé et sur les îlots centraux entre les deux petits giratoires proches du centre technique municipal, présentant les mêmes problématiques (sol pauvre, entretien récurrent et énergivore...).



> ARLETTE GUILLOU, UN SIÈCLE D'UNE VIE BIEN REMPLIE

Le jeudi 24 avril, à son domicile, Arlette Guillou a franchi le cap symbolique des 100 ans d'une vie bien remplie. Pour l'occasion, entourée de ses enfants et de leurs conjoints, elle a reçu la visite du maire Alain Layec, de Jocelyne Teurnier-Leclerc son adjointe et d'Annick Gérard, chargée du CCAS en mairie.

Cette rencontre amicale a été l'occasion d'évoquer quelques périodes de la vie de la vaillante et discrète centenaire. Ainsi, durant l'occupation, alors qu'elle exerçait au service de l'état civil à Vannes, elle a courageusement mis à profit sa situation pour délivrer de faux papiers permettant à leurs bénéficiaires d'échapper au service du travail obligatoire (STO). Aux 10 ans du dernier de ses enfants, en 1967, elle a repris le travail après une interruption de 20 années pour exercer à Vannes en qualité de responsable d'un cabinet d'assurances. Il y a 45 ans environ qu'elle s'est établie à Saint-Gildas-de-Rhuys. Maman de 6 enfants (dont 3 malheureusement décédés), Mme Guillou est 10 fois grand-mère et 21 fois arrière-grand-mère.



> FORMATION AUX 1^{ERS} SECOURS À LA MAISON DE L'ENFANCE

Le samedi 28 avril, la Maison de l'enfance a accueilli dans ses locaux une formation aux premiers secours pédiatriques (IPSEN). Son objectif était de permettre aux participants d'acquérir les compétences nécessaires pour intervenir efficacement en cas d'accident, que ce soit dans la vie quotidienne ou professionnelle, en adaptant les gestes aux nourrissons et aux enfants. Quinze personnes ont pris part à cette session : personnel de la Maison de l'enfance, du restaurant scolaire et de l'école, ainsi que des parents volontaires. À l'issue de la formation, tous ont reçu un certificat délivré par la Croix-Rouge.



> INSTALLATION DES NICHOURS AVEC LES ÉCOLIERS

Dans le cadre d'un programme pédagogique autour de la biodiversité, en partenariat avec la commune, les petites et grandes sections de l'école Saint-Goustan ont fabriqué des nichours à oiseaux à l'approche du printemps. Ils ont été accompagnés dans ces travaux manuels par Martial, gagnant du concours de nichours organisé l'année précédente sur la commune.



Leurs œuvres finales ont été installées sur la commune, à proximité de l'école, par les services techniques municipaux. Un piège photographique, installé en face d'un des nichours, permettra de capturer des images et vidéos des oiseaux qui viendront y élire domicile. Celles-ci seront diffusées en classe pour le bonheur des enfants, déjà sensibilisés à l'importance de préserver le vivant.

BON À SAVOIR

VIE DE LA COMMUNE

> AVIS AUX ÉLECTEURS



Vous avez déménagé au sein de la commune ? Vous devez dans ce cas mettre à jour votre carte électorale. La démarche est à accomplir en mairie en présentant une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Cette formalité est importante car votre changement de domicile peut entraîner un changement de bureau de vote. De plus, suite à un nouveau découpage électoral au sein de la commune, un 3^e bureau de vote a été créé (nous en reparlerons dans le bulletin municipal de fin d'année). Il est donc important que vous soyez rattaché à celui correspondant à votre adresse.

> PLATEFORME 17CYBER

Afin de renforcer la sécurité de la population et d'accompagner les victimes d'infractions numériques, le ministère de l'Intérieur, en collaboration avec cybermalveillance.gouv.fr, a déployé la plateforme 17Cyber en fin d'année 2024. Ce dispositif disponible 24h/24 et 7j/7 a été conçu pour constituer le guichet unique permettant à une victime de cybermalveillance – particulier, professionnel, collectivité ou association – de comprendre rapidement, en répondant à quelques questions, à quel type de menace elle est confrontée et recevoir des conseils personnalisés en fonction de l'atteinte subie.

En fonction du diagnostic réalisé en ligne, la victime peut se voir proposer :

- > de simples conseils et recommandations ;
- > une assistance technique par un prestataire référencé ou labellisé ;
- > une orientation vers un téléservice (Perceval par exemple pour les usages frauduleux de carte bancaire) ;
- > un échange par messagerie instantanée (tchat) avec la compagnie numérique de Rennes (ou l'équivalent de la police nationale dans le cas contraire) pour les 11 menaces les plus prégnantes.

La plateforme 17Cyber est accessible directement sur l'adresse <https://17cyber.gouv.fr> ou via le site ou l'application « Ma Sécurité ».



Assistance et prévention
en cybersécurité



© Freepik

> MEUBLÉS DE TOURISME : ÊTES-VOUS À JOUR ?

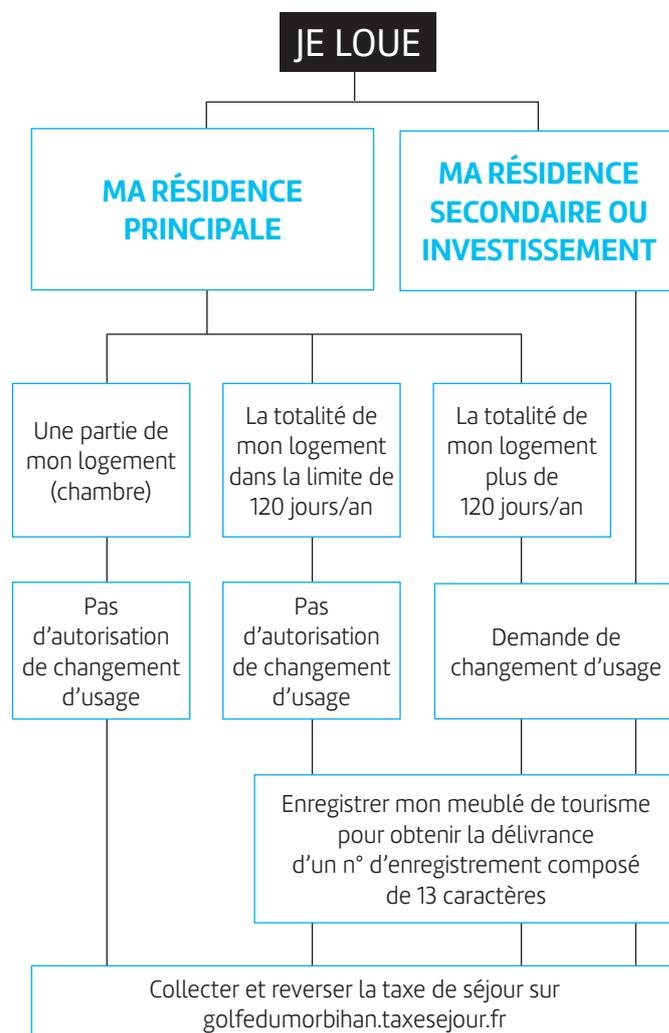
Depuis le 1^{er} septembre 2024, tous les hébergeurs actuellement déclarés doivent se mettre en conformité, via la plateforme « Déclaloc », avec les nouvelles dispositions en vigueur dans la commune. Deux procédures, complémentaires l'une de l'autre, ont été instaurées :

- > enregistrement de la déclaration préalable de location d'un meublé de tourisme ;
- > déclaration de changement d'usage, selon les critères définis par un règlement propre à la commune.

À ce jour, tous les hébergeurs de la commune ne se sont pas acquittés correctement de cette obligation. Or, la démarche devra avoir été accomplie à l'échéance du 1^{er} septembre prochain, faute pour les intéressés de s'exposer à des amendes.

Les informations nécessaires concernant les démarches à accomplir sont disponibles sur le site internet de la mairie :

<https://www.saint-gildas-de-rhuys.fr/meubles-de-tourisme>.



> APPEL À DISPONIBILITÉ OCCASIONNELLE

Vous souhaitez compléter votre revenu, votre retraite, ou simplement vous rendre utile à la vie locale ? La commune recherche régulièrement des personnes disponibles pour assurer des remplacements ponctuels dans différents services municipaux, notamment à la cantine scolaire (service ou plonge), aux services techniques (entretien des espaces verts) ou à la résidence Armor (restauration et entretien). Toute aide lors des événements communaux (Festival du journal intime, Fête de la musique, Fête celtique, etc.) ou pour la tenue des bureaux de vote lors des élections etc. est également la bienvenue.

Ces missions peuvent être rémunérées (emploi occasionnel / complément de salaire ou de retraite) ou bénévoles, selon la nature de l'aide (festivités, événements culturels...).

Aucune qualification particulière n'est exigée. Il est seulement nécessaire d'être disponible, d'avoir de la bonne volonté et le sens du service public. N'hésitez pas à contacter la mairie par téléphone, par e-mail ou en vous rendant à l'accueil.



© Freepik

> UN DISTRIBUTEUR À BILLETS PROVISOIRE RUE ST-GOUSTAN

Les travaux de réhabilitation du bâtiment communal Keruzen 3, évoqués dans le présent bulletin, ont débuté au mois de mars. Les nuisances engendrées par les vibrations imposaient le retrait du distributeur automatique de billets (DAB) du Crédit Agricole.



> « LA NAVETTE », LE SERVICE GRATUIT 100 % ZEN POUR VOUS RENDRE AU MARCHÉ

Lassés de tourner en rond à la recherche d'une place de stationnement pour vous rendre au marché le dimanche ? Savez-vous que depuis 7 ans, la commune met en place 3 lignes de navettes gratuites ?

- Ligne 1 – Entre le parking-relais route de Sarzeau et la mairie. Rotations toutes les 7 min à partir de 10 h. Dernier départ de la mairie à 13 h.
- Ligne 2 – Entre la pharmacie et le Net (direction nord)
- Ligne 3 – Entre les tennis et Saint-Jacques/Sarzeau (direction sud)

Chaque arrêt est identifié par un visuel et vous renseigne sur les horaires de passage. Ceux-ci sont également consultables sur le site internet de la mairie.



La commune souhaitant maintenir ce service pour les habitants, une convention a été établie avec l'organisme bancaire lors du conseil municipal du 10 décembre, afin de déplacer temporairement le DAB auprès de l'office de tourisme.

Un kiosque spécialement aménagé et sécurisé, floqué aux couleurs de la commune, est donc opérationnel depuis la mi-février. À l'issue des travaux, le distributeur de billets retrouvera son emplacement initial à Keruzen

BON À SAVOIR

VIE DE LA COMMUNE

> UN DAUPHIN ET UN HIPPOCAMPE POUR AIDER LES ENFANTS À SE REPÉRER AU GOH VELIN

Dans un objectif d'amélioration de l'accueil et de la sécurité sur les plages, la commune a installé deux totems de repérage sur la plage du Goh Velin pour la saison estivale. Ces totems, colorés et facilement identifiables de loin, arborent deux visuels différents : hippocampe rose pour l'un, dauphin bleu pour l'autre. Installés aux deux extrémités de la zone de baignade, ils ont été spécialement conçus pour aider les enfants à retrouver facilement leur repère sur la plage. En période de grande affluence, il est fréquent que les plus jeunes perdent de vue leurs parents ou leur groupe. Ce dispositif ludique et pédagogique leur offre un point de référence fixe, rassurant à la fois pour les enfants et les parents.

Nous invitons les parents à montrer le totem à leurs enfants dès leur arrivée sur la plage, afin qu'ils puissent s'y référer si nécessaire.



> PHARMACIES DE GARDE

Besoin de vous procurer en urgence des médicaments un dimanche ou un jour férié ?

Le numéro de téléphone à composer pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de chez vous est le 3637 (coût du service : 0,35 €/min). Sachez que la pharmacie Cormier, à Saint-Gildas-de-Rhuys, sera de garde le vendredi 15 août.



> SERVICE DE GARDE MÉDICALE



L'Association départementale de permanence des soins 56 (ADPS) organise comme chaque été une garde médicale sur la Presqu'île les week-ends et jours fériés.

Ces gardes seront assurées jusqu'au 24 août.

Horaires : 15h - 22h le samedi ; 9h - 13h / 17h - 22h les dimanches et jours fériés.

Pour toute consultation avec le médecin de garde, il est impératif de contacter le numéro de régulation de médecine générale au SAMU 56 en composant le 15.

La maison médicale de garde est située au 34 rue de Brénuvel à Sarzeau.

> CONCILIATEUR DE JUSTICE

M. Jean-Pierre André, conciliateur de justice, tient des permanences tous les mois dans les communes d'Arzon et de Saint-Gildas-de-Rhuys. Prochaines permanences les 23 juillet, 20 août et 17 septembre à la Maison des associations d'Arzon, et les 6 août et 3 septembre en mairie de Saint-Gildas-de-Rhuys.



Pour prendre rendez-vous, contactez le 06.07.79.29.31 ou écrivez à jean-pierre.andre@conciliateurdejustice.fr.

> LA LUTTE CONTRE LE BRUIT EST L'AFFAIRE DE TOUS

Le bruit est cité régulièrement en tête des nuisances les plus mal supportées par la population. En cette période où travaux dans les jardins et plaisirs de la vie au plein air doivent cohabiter, il n'est pas inutile de rappeler l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2014 réglementant les bruits de voisinage dans le département, et en particulier son article 21 :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments ou machines qu'ils utilisent pour leurs loisirs ou diverses activités ou par les travaux qu'ils effectuent.

À cet effet, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- > du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h ;
- > les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



ENVIRONNEMENT

> ÉVITONS LES TAILLES DE HAIES JUSQU'À FIN AOÛT

Pour protéger les oiseaux pendant la période de reproduction et de nidification, ne pas les déranger ou les déloger pendant cette période cruciale de leur cycle de vie, l'Office Français de la biodiversité encourage les collectivités, les professionnels et les particuliers à éviter la taille des haies et l'élagage des arbres de début mars à fin août. L'enjeu est d'importance car actuellement, 32 % des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacées d'extinction selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).



© Pixabay

> COMPOSTAGE

Le compostage permet de réduire nos déchets de 30 %. Pour que nos déchets alimentaires retournent à la terre, évitant ainsi la poubelle et nourrissant le sol, l'agglomération déploie différentes solutions de compostage. Vous habitez sur le territoire dans une maison avec jardin et vous n'avez pas encore de composteur ? Deux possibilités : inscrivez-vous à une distribution dans votre commune ou participez à une distribution sans inscription au Centre d'exploitation des déchets, rue Jean Guyomarc'h à Theix Noyal tous les jeudis de 15h30 à 18h30.

Le lien ci-après vous donne accès à de nombreuses informations liées au compostage sur le site web de l'agglomération : comment obtenir un composteur, informations pratiques (foire aux questions), guides pratiques à télécharger... :

<https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/mon-quotidien/dechets/compostage/>



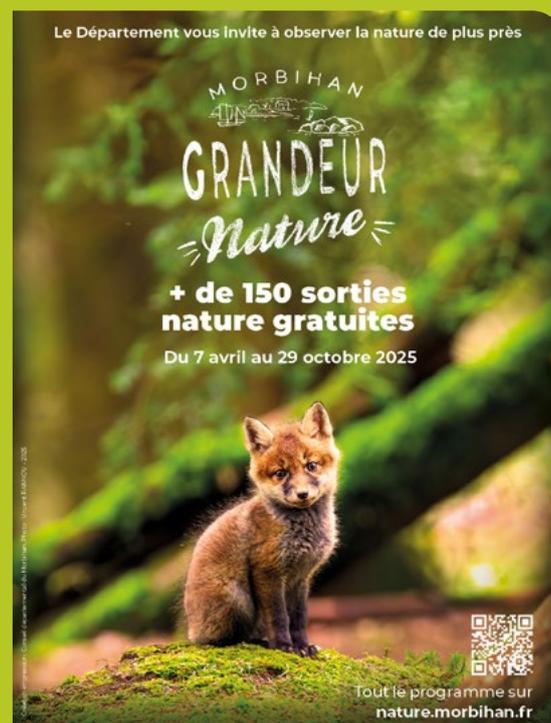
© GMVA

> MORBIHAN GRANDEUR NATURE : À LA DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE NATUREL DU DÉPARTEMENT

Le programme Morbihan Grandeur nature vous propose plus de 150 rendez-vous gratuits pour vous faire découvrir les richesses naturelles du département. Ces animations se déroulent chaque année sur les Espaces naturels sensibles (ENS) du Morbihan. De véritables pépites se dévoileront et vous observerez la biodiversité autrement ! C'est en compagnie des partenaires du département, spécialistes de l'animation nature, que vous trouverez bon nombre de sorties ludiques ou insolites à faire seul, entre amis ou en famille, pour petits et grands : explorer la biodiversité des marais, découvrir les sites de Belle-Île à vélo, pratiquer du kayak, observer les oiseaux, participer à la tonte des moutons, balades nocturnes...

Marais, bois, forêts, landes, dunes, étangs, le Morbihan vous offre une diversité de milieux exceptionnels, de paysages, de faune et de flore qui seront autant d'occasions d'apercevoir toutes les richesses de notre patrimoine. N'attendez plus et venez observer la nature de plus près !

Programme complet sur nature.morbihan.fr



 MORBIHAN



ENVIRONNEMENT

> JETER SON MÉGOT DANS UN ENDROIT ADAPTÉ, C'EST LE GESTE À ADOPTER

Au-delà de la pollution visuelle, un mégot jeté dans la rue, dans le caniveau ou dans la nature, a un impact sur l'environnement :

- > Un mégot contient des matières plastiques qui polluent l'eau.
- > Un mégot peut mettre plusieurs années à se dégrader.
- > Un mégot mal jeté risque d'être ingéré par la faune.

Les endroits adaptés pour jeter son mégot :

- Les poubelles : elles sont des alliées idéales pour vous débarrasser de vos mégots, mais assurez-vous au préalable qu'ils sont bien éteints.
- Les cendriers de rue : nombreux dans la commune, ils alimentent une filière de recyclage (présentée dans le dernier bulletin municipal).
- Les cendriers de poche : pratiques et faciles à utiliser, ils vous assurent que vos mégots ne finissent pas dans la nature. Vous pouvez vous en procurer en mairie, ils sont gratuits et aux couleurs de la commune.

En voiture, ne jetez jamais votre mégot par la fenêtre !



Le bon geste en 2 clics : appuyez au centre pour ouvrir votre cendrier, appuyez sur les côtés pour le fermer.

Depuis le 1^{er} juillet, de nouveaux lieux sont concernés en France par l'interdiction de fumer, dont les plages. Une bonne raison d'adopter le cendrier de poche !



> TENNIS CLUB : 6 COURTS OUVERTS TOUTE L'ANNÉE

L'association du tennis club de Saint-Gildas-de-Rhuy dispose de 6 courts ouverts toute l'année, rue Saint-Goustan, accessibles sur réservation à l'heure ou sur abonnement. Le club organise des tournois et propose des stages collectifs et cours particuliers, dispensés par un professeur agréé. Durant les mois de juillet et août, les renseignements et réservations se font auprès du club house au 02.97.45.20.44. En dehors de cette période, contacter l'Office de tourisme (en face de la mairie).

TOURISME

> PETITS PASSEURS, PRÊTS POUR LA PETITE TRAVERSÉE ?

Grâce à une traversée de quelques minutes, les petits passeurs vous offrent la possibilité de relier plus rapidement les lieux emblématiques du littoral : Vannes, ville d'art et d'histoire, ou les ports et les côtes de Séné. Idéal pour une sortie avec les enfants, une balade à vélo, une randonnée.



Service quotidien jusqu'en septembre :
Saint-Armel / Séné (Montsarrac)
et Conleau / Séné (Barrarac'h).

- > Aller simple : 2,50 € ;
- > Aller/retour : 4 € ;
- > Carte d'abonnement
10 passages : 15 € ;
- > Vélos : gratuit.



> RESTAURATION SCOLAIRE : DEMANDEZ LE MENU

Pour connaître les menus servis au restaurant scolaire, ceux-ci sont publiés et régulièrement mis à jour sur le site internet de la mairie. Pour mémoire, ces menus sont composés par une diététicienne, en concertation avec la commission municipale.

Dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire, les repas devront être réservés sur le portail Famille avant le 8 août. Pour la suite, le délai minimum de réservation est de 7 jours avant la prise du repas. Les tarifs feront l'objet d'une actualisation à la rentrée, de même que le règlement qui intégrera une charte de bonne conduite.



CHARTRE DE BONNE CONDUITE AU RESTAURANT SCOLAIRE

Le déjeuner pris en commun doit être un moment agréable de détente et d'éducation à condition de respecter les règles élémentaires indispensables à toute vie en communauté :

- Je me rends et rentre dans le restaurant scolaire sans bousculade et **EN SILENCE**.
- Je ne joue pas ou ne jette pas la nourriture ou les couverts.
- J'accepte de goûter un peu à tous les aliments que l'on me propose.
- Je reste assis et lève la main pour demander ce dont j'ai besoin.
- Je ne dois pas me déplacer pendant le repas sans autorisation.
- Je parle sans crier et sans me faire remarquer.
- Je respecte le personnel et je lui obéis.
- Je respecte mes camarades.
- Je respecte le matériel (Le matériel cassé volontairement sera remplacé par la famille).
- Je débarrasse dans le calme.
- Je quitte la cantine et retourne à l'école tranquillement.



© Freepik

> ADAPTEZ VOTRE LOGEMENT GRÂCE À L'OPÉRATION RÉNOVÉE

L'agglomération dispose d'un guichet unique pour l'amélioration de l'habitat : l'opération Rénovée.

Ses conseillers accompagnent de façon neutre et indépendante les propriétaires occupants souhaitant réaliser des travaux d'adaptation du logement aux besoins liés au vieillissement ou au handicap :

- accompagnement technique : une visite à domicile est réalisée par un ergothérapeute et une conseillère de l'opération Rénovée pour évaluer les besoins et préconiser des travaux.
- accompagnement administratif : pour les demandes de subventions de Ma Prime Adapt' et de l'agglomération
- accompagnement financier : les travaux préconisés par un ergothérapeute missionné par l'agglomération peuvent être en partie financés par cette dernière en complément des aides de Ma Prime Adapt'.

Conditions : avoir plus de 60 ans ou être en situation de handicap, être en résidence principale.

**Contacts : operation.renovée@gmuagglo.bzh
ou 02 97 60 42 55**

Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h.



BON À SAVOIR

AFFAIRES SOCIALES

> POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES

Besoin d'un espace d'écoute, de parole, de conseils ?

Le Point Accueil Ecoute Jeunes s'adresse :

- Aux jeunes de 12 à 25 ans, souhaitant rencontrer rapidement un professionnel pour parler (mal-être, problèmes de scolarité ou d'insertion, vie familiale, conduites à risques, relations amoureuses, questionnements)

- Aux parents qui s'interrogent sur leur rôle éducatif, sur l'adolescence...

Le PAEJ vous accueille à Vannes, dans les locaux de la Résidence Habitat Jeunes du Mené (près de Monoprix). D'autres accueils sont possibles à Questembert, Grand-Champ et Muzillac. L'accueil est anonyme, confidentiel et gratuit.

Contact : Mme Le Goff

Tél. 06 48 60 62 40 - paej.paysdevannes@cap-avenir.org



> PRÉSENCE VERTE

Présence Verte, organisme avec lequel la commune a conventionné, vous propose des solutions sur mesure pour prévenir et gérer les situations d'urgence à domicile et à l'extérieur. Conçu pour vous offrir une tranquillité d'esprit au quotidien, le service de téléassistance Présence Verte est votre allié pour continuer à vivre en toute sécurité, préserver votre autonomie et vous rassurer, vous et vos proches. Qu'il s'agisse d'une chute, d'un malaise ou d'une intrusion/agression, les dispositifs choisis vous permettent d'alerter rapidement les secours, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Envie d'en savoir plus ? Les techniciens à l'agence de Vannes-Lanester-Pontivy vous proposent une démonstration gratuite à domicile.

Contact au 02 97 46 51 23

ou par mail à contact@pupo.fr pour en bénéficier.



 **présence verte**
presenceverte.fr

Devenez assistant(e) familial(e)

Le département du Morbihan vous recrute, vous forme et vous accompagne.

REJOIGNEZ-NOUS SUR assfam.morbihan.fr



 MORBIHAN



> LE DÉPARTEMENT RECHERCHE DES ASSISTANTS FAMILIAUX

Devenir assistant familial, un métier au service des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Un assistant familial est un professionnel salarié qui accueille à son domicile durant des périodes variables des enfants et/ou des jeunes majeurs âgés de 0 à 21 ans suite à des mesures de protection.

Ces placements ont pour but de leur offrir toutes les conditions favorables à leur développement en leur apportant des garanties éducatives, affectives, et relationnelles. Ces enfants fragilisés doivent trouver en famille d'accueil un cadre sécurisant.

Sous l'autorité des inspecteurs de l'aide sociale à l'enfance, les assistants familiaux travaillent avec une équipe pluridisciplinaire engagée dans le suivi de l'enfant. Ils assurent le lien entre les besoins de l'enfant et les équipes de l'aide sociale à l'enfance pour garantir toutes les conditions favorables à son épanouissement.

Un métier porteur de sens qui fait appel à de grandes qualités humaines et éducatives. Pourquoi pas vous ? Pour pouvoir maintenir son offre d'accueil, le département a besoin de recruter de nouveaux candidats !

Pour tout savoir sur les différentes étapes pour devenir assistant familial rejoignez-nous sur assfam.morbihan.fr

Contact : assfam56@morbihan.fr

Favoriser les déplacements doux

MOBILITÉ

> VERS UNE MOBILITÉ PLUS DURABLE, PLUS LISIBLE ET PLUS AGRÉABLE

Dans la continuité de sa démarche en faveur des mobilités douces, la commune renforce ses actions pour encourager la marche, le vélo et les déplacements non motorisés. Plusieurs initiatives concrètes ont vu le jour, ou sont en cours de déploiement, pour permettre aux habitants comme aux visiteurs de redécouvrir le territoire autrement, en toute sécurité.



UN JALONNEMENT DIRECTIONNEL POUR MIEUX SE REPÉRER

Ce printemps, les services techniques de la commune ont installé de nouveaux panneaux directionnels pour accompagner les déplacements à pied ou à vélo. Ce jalonnement directionnel est l'aboutissement d'une étude globale menée en 2024, en lien avec les commissions extra-communales « Environnement et chemins ruraux » et « Déplacements et mobilité », avec le soutien du Comité départemental du tourisme équestre (CDTE).

> Point de départ des itinéraires : la place du Puits David.

Depuis ce lieu central, les panneaux permettent de rejoindre Arzon, les plages ou encore Sarzeau, en empruntant des voies sécurisées ou aménagées, favorisant une mobilité douce et un tourisme durable.

LE FUTUR SYSTÈME POINTS NŒUDS : LISIBLE, INTUITIF ET INTERCOMMUNAL

Inspiré d'un système très répandu aux Pays-Bas et en Belgique, le réseau Points nœuds multimodal est en cours de conception. Ce maillage de points permet aux randonneurs et cyclistes de composer facilement leurs itinéraires, grâce à un système simple, logique et évolutif.

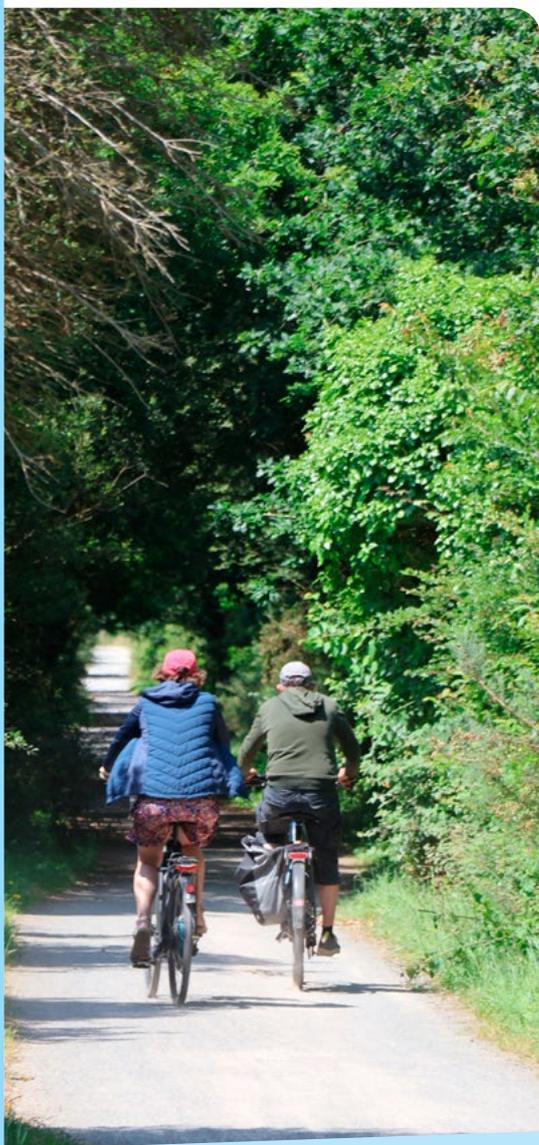
Saint-Gildas-de-Rhuys travaille en partenariat avec la commune d'Arzon pour un déploiement commun, et en cohérence avec le système déjà en place à Sarzeau depuis 2023.

Objectif : été 2026 pour la mise en place du réseau, avec une cartographie globale des trois communes à l'appui.

Le projet bénéficie du soutien actif des associations locales, Vélomotive et Bicyrhuys, qui participent au repérage et à la réflexion autour du réseau. Le repérage des futurs points de panneaux est déjà réalisé, et une commande groupée avec Arzon est prévue à l'automne pour mutualiser les coûts de fabrication et garantir la cohérence du maillage.

Un atout important pour le développement du tourisme doux et des mobilités alternatives sur notre territoire !

La commune a constaté, à peine quatre jours après leur installation, la disparition de plusieurs panneaux. Il est important de rappeler que la fabrication d'un panneau coûte 200 € TTC lorsqu'il est commandé à l'unité. Ces actes de dégradation pénalisent l'ensemble des usagers et grèvent le budget communal.



Saint-Gildas-de-Rhuys s'engage résolument pour un territoire plus accessible, plus lisible et plus respectueux de son environnement.

« Ensemble, adoptons les modes doux et faisons vivre autrement nos chemins, nos villages et nos paysages. »

NOUVEAUX RACKS À VÉLOS : UNE PHASE TEST CET ÉTÉ

Dans le cadre de son engagement en faveur des mobilités douces, la commune a fait l'acquisition de racks à stationnement vélos ALTAO® Mobile, un système modulaire, robuste et facile à déplacer.

L'été 2025 marque la phase test de ces nouveaux équipements. Déployés sur plusieurs sites stratégiques à proximité du centre-bourg, ces racks permettent aux cyclistes de stationner en toute sécurité (antivol possible sur cadre et roue). Si cette solution rencontre un franc succès auprès du public, la commune envisage de renforcer durablement son offre de stationnement vélo dès 2026.

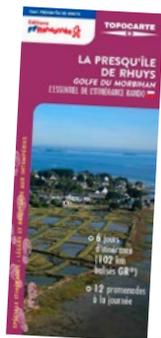
Un pas de plus pour faciliter les déplacements à vélo sur notre territoire !



UNE NOUVELLE CARTE DE RANDONNÉE PÉDESTRE

La Fédération Française de Randonnée vient de publier une nouvelle carte des itinéraires de randonnée 2025 pour l'ensemble de la Presqu'île de Rhuy. Fruit d'un travail conjoint entre l'équipe municipale et les techniciens territoriaux chargés de la randonnée, cette première Topocarte® morbihannaise, pratique par son format, répond à une demande des randonneurs confirmés mais touche également un plus large public, venu en villégiature, découvrir ou redécouvrir les sentiers de la Presqu'île de Rhuy. Indéchirable et résistante à l'humidité, la carte est pensée pour vous accompagner durablement sur les chemins. Elle est disponible à la vente dans vos commerces de proximité.

Un compagnon précieux pour explorer le territoire en toute autonomie.



> RANDONNÉE : LES BONNES PRATIQUES À RESPECTER

Nos espaces naturels sont fragiles et précieux. Pour les préserver, il est indispensable de respecter quelques règles lors de vos promenades :



> Chiens tenus en laisse : pour la tranquillité de la faune sauvage et des troupeaux ;



> Bâtons de marche équipés d'embouts aux extrémités ;



> Ni cueillette, ni prélèvement de plantes, de pierres ou d'éléments naturels ;



> Pas de déchets : pensez à emporter un sac pour les ramener ;



> Silence et discrétion : évitez les nuisances sonores ;



> Pas de camping ni de bivouac en dehors des zones autorisées ;



> Pas de feu pour prévenir les incendies et protéger les sols



> Pas de véhicule en dehors des voies autorisées : certaines zones sont strictement réservées aux piétons.

Et bien sûr, pensez à adapter votre tenue : chaussures de randonnée, chapeau ou casquettes, une gourde...

Les chemins de randonnées présentent certains passages qui peuvent être source de chutes, soyez prudents !

BON À SAVOIR

Golfe du Morbihan Vannes tourisme vous propose 3 circuits de randonnée pédestre au départ de la place du Puits David, à la découverte des charmes de la commune : « Les étangs » (12,3 km, niveau moyen), « Le Bocéno » (12,3 km, niveau moyen) et « Le Grand-Mont » (8,8 km, niveau facile).



VIE DE LA COMMUNE

> ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

La municipalité a eu le plaisir d'accueillir une quinzaine de nouveaux Gildasiens à l'occasion de la petite réception qui leur était consacrée à Keruzen le 16 mai dernier. Venus d'horizons divers, pour raisons professionnelles ou pour bénéficier de conditions propices à la retraite, ces derniers ont écouté attentivement le maire Alain Layec et ses adjoints dans une présentation de la commune, agrémentée d'un film de quelques minutes illustrant les atouts de Saint-Gildas-de-Rhuys.

Avant de faire plus ample connaissance autour du verre de l'amitié, chacun s'est vu remettre un livret d'accueil ainsi que les 2 tomes d'un ouvrage consacré à l'histoire de la commune, signé Yvon Mauffret.



> COMMÉMORATION DU 8 MAI

Chaque année, le 8 mai donne lieu à une cérémonie auprès du monument aux morts. Toujours empreint d'une grande solennité, cet hommage aux disparus de la Seconde Guerre mondiale a été marqué cette année par la présence de nombreux enfants de l'école St-Goustan et leur interprétation émouvante du Chant des partisans, l'hymne de la Résistance française durant l'occupation.



> COMMÉMORATION DE L'APPEL DU 18 JUIN 1940

Le 18 juin 1940, le général de Gaulle lance depuis Londres un appel à la résistance après la défaite de la France face à l'Allemagne nazie. Bien que peu entendu sur le moment, cet appel a un impact considérable et est considéré aujourd'hui comme le texte fondateur de la lutte contre l'occupation allemande. Comme chaque année, l'événement a été commémoré à Port-aux-Moines le mercredi 18 juin dernier.



> LA SEMAINE DU GOLFE



L'Étoile du Roy



Marche nordique



Rhuys 56 - ambiance irlandaise



Sortie sur l'Étoile du Roy



Les Z'arTmateurs



Tro Lokentaz



Conférence « M. de Bougainville »



Fanfare Simili-cuivres



Escale de la flottille « Petite plaisance traditionnelle » au Rohu



Flottille et bénévoles

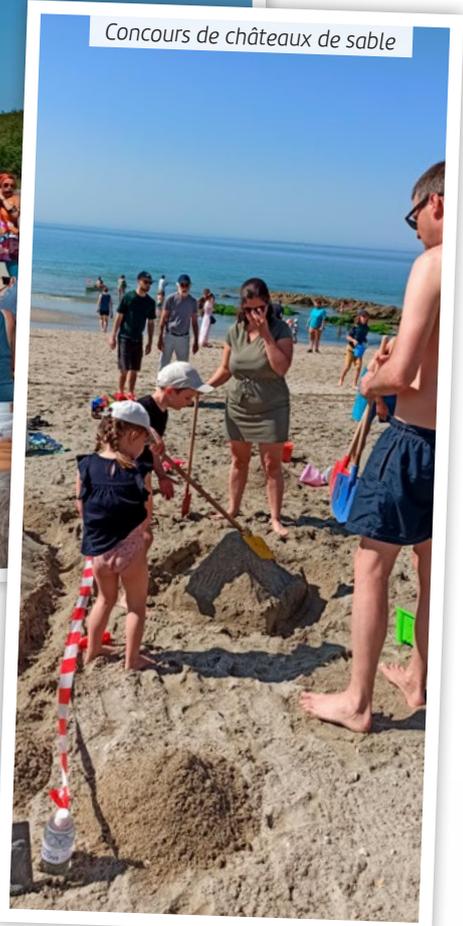
© Jean-François Roguet



Expositions



Banc à huîtres



Concours de châteaux de sable



Vieilles voiles de Rhuy's



Cette édition 2025 a été une réussite totale. Un grand merci à l'ensemble des bénévoles ayant contribué à l'événement, et notamment aux associations qui n'ont pu être évoquées sur ces pages.



AGENDA



EXPOSITIONS

■ Jusqu'au 31 août

Les artistes s'exposent à l'espace Keruzen. Entrée libre de 10 h à 12 h 30 et de 16 h à 19 h.

■ Du 5 au 10 août

Costumes traditionnels de Rhuys et de coiffes de Bretagne, à l'espace Keruzen

■ Jusqu'au mois d'octobre

Paysage de mégalithes, en plein air au chevet de l'abbatiale

LES VENDREDIS AU VERGER DE L'ABBAYE

Tous les vendredis, jusqu'au 29 août, 19 h.

Concerts, spectacles de plein air pour tout public. Entrée libre.

MARCHÉ BIO ET ARTISANAL

Tous les mercredis jusqu'au 27 août, de 16 h à 21 h, agrémenté d'un concert gratuit à 18 h 30, place mgr Ropert.

FÊTE NATIONALE

■ Lundi 14 juillet

Concerts, retraite aux flambeaux, feu d'artifice musical, soirée DJ.

BALADES CONTÉES

■ Mardi 15 juillet – Jeudi 24 juillet Mardi 5 août – Jeudi 7 août

Avec Gabriel Tamalet au départ du Grand-Mont, 20 h, sur inscription en mairie.

THÉÂTRE « LES CREVETTES BLEUES »

■ Samedis 26 juillet et 16 août à 19h

par la troupe des Z'artmateurs. Au jardin de Keruzen.

TON BOURG BATTANT

■ Les 28, 29 et 31 juillet et les 1^{er} et 2 août

Au Verger de l'abbaye. École de cirque, arts de la rue, concerts, vide-grenier, petite restauration.

CIRCUIT DES CHAPELLES

■ Jeudi 7 août à 19h

Les Polysonantes, concert de l'académie Paul le Flem, jardin de Keruzen (entrée payante).

FÊTE CELTIQUE

■ Dimanche 10 août à partir de 14h30

Fête traditionnelle bretonne (bagadous, chants, danses, défilés, fest-noz), dans le bourg.

Détail des animations sur le site de la mairie : www.saint-gildas-de-rhuys.fr



agenda
culture & animations

saïson estivale 2025

> LES RENDEZ-VOUS CULTURE

Les « Rendez-vous culture » du vendredi ont été très suivis par la population qui a besoin de se divertir durant l'hiver. La commission culture avait programmé des troupes de théâtre locales : d'Auray, avec « Votez Pourrel », une comédie satirique sur un maire ambitieux ; de Sarzeau, avec une pièce policière ; et de Vannes, avec une comédie sur la relation d'un patient avec son psy et une autre se déroulant dans un bureau du Service Aux Nuls Assistés.

Après un été bien chargé en animations culturelles, vous retrouverez

- > Le vendredi 24 octobre, « Le tour du monde en 80 jours », une pièce d'après Jules Verne qui pourra plaire aussi aux enfants ;
- > Le vendredi 7 novembre, un festival d'humour où 4 humoristes se produiront, le public participant à l'élection du meilleur artiste de la soirée. Celle-ci sera parrainée par un humoriste talentueux.

L'ensemble de la programmation estivale fait l'objet d'un agenda papier, en 4 volets, disponible à la mairie, à l'office de tourisme, dans les commerces et sur les lieux de séjour, notamment.

ÉTAT CIVIL

Seuls sont indiqués dans cette rubrique les événements, arrêtés au 2 juin, dont la publication a été autorisée.

MARIAGES

La municipalité adresse ses vœux de bonheur à :

- **BOUVIER Marie-Hélène & LE GAL Romain**
Mariés le 1^{er} mars 2025 – 99 rue de Guernevé
- **CHANSUK Sutsia & BLANCO Josselin**
Mariés le 29 mars 2025 – 8 rue de Ledenez
- **PROVOST Lorette & CHARMETON Guillaume**
Mariés le 19 avril 2025 – 16 chemin Jean Bernard Le Bot
- **HERPE Murielle & GAUTIER William**
Mariés le 24 mai 2025 – 5 chemin du Fourchêne

DÉCÈS

La municipalité adresse ses sincères condoléances aux familles de :

- **Jean-Marc CUGNY**, 77 ans,
décédé le 26 novembre 2024 – 1 chemin de Gorlevenan
- **Christian MOREAU**, 79 ans,
décédé le 1^{er} décembre 2024 – 13 Clos de Kerdelan
- **André PAILLER**, 82 ans,
décédé le 18 décembre 2024 – 8 chemin de Keroman
- **Alain SERRAND**, 91 ans,
décédé le 21 décembre 2024 – 5 résidence Men Maria
- **Mireille DUDE**, 84 ans,
décédée le 26 décembre 2024 – 14 chemin du Goh Vras
- **Louis LE POGAM**, 89 ans,
décédé le 1^{er} janvier 2025 – 12 route de Pen Palud
- **Gisèle LE BLOUCH** née HERVIEUX, 74 ans,
décédée le 21 janvier 2025 – 29 résidence du Grand Parc
- **Roberte BERNARD**, née OGER, 88 ans,
décédée le 3 février 2025 – 29 route du Cossay
- **Sylvie NICOL**, née PEDRAU, 62 ans,
décédée le 15 février 2025 – Largueven
- **Jack BARÇON**, 75 ans,
décédé le 24 février 2025 – 6 rue de Guernevé
- **Monique HAZEMANN**, 89 ans,
décédée le 6 mars 2025 – 18 avenue Raymond Marcellin
- **Jean-Marc SAVINA**, 61 ans,
décédé le 18 mars 2025 – 56 rue de Keraudren
- **Marcel GOUSSAIRE**, 92 ans,
décédé le 22 mars 2025 – 10 rue de l’Ancienne Gare
- **Jeannine RIGO**, née PLASKONKA, 95 ans,
décédée le 28 mars 2025 – 25 route de Coat er Scouffe
- **Yves BELLORGE**, 98 ans,
décédé le 3 avril 2025 – 46 rue de Guernevé
- **Claude MAGNUS**, 94 ans,
décédé le 10 avril 2025 – 16 rue des Érables
- **Dominique BELO**, 71 ans,
décédé le 3 mai 2025 – 8 allée de Kerroux
- **Alain LAURENT**, 84 ans,
décédé le 27 mai 2025 – 54 route de Sarzeau
- **Bernadette BOEZ**, née RACAPÉ, 94 ans,
décédée le 2 juin 2025 – 65 route du Grand Mont



> URGENCES

Samu 15
Gendarmerie (Sarzeau) 17
Pompiers 18
Secours en mer 196

(gratuit depuis un poste fixe ou un portable 7j/7, 24h/24)

> MAIRIE

Rue Saint-Goustan / Tél. 02 97 45 23 15
contact@saint-gildas-de-rhuys.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

> **Service urbanisme** : ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h

> **CCAS** : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

> POLICE MUNICIPALE

Tél. 02 97 45 17 10
police@saint-gildas-de-rhuys.fr

> DÉCHÈTERIE

Route du Roh Vras / Tél. 02 97 68 33 81

> **Horaires d'été (d'avril à octobre)** :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, 9h30 - 11h50 et 14h30 - 17h50

Samedi : 9h30 - 17h50

Dimanche : fermé

> **Horaires d'hiver (de novembre à mars)** :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi

9h30 - 11h50 et 14h30 - 16h50

Mercredi et dimanche : fermé

> AGENCE POSTALE COMMUNALE

Rue Saint Goustan
Ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15. Levée du courrier à 15h du lundi au vendredi et à 11h30 le samedi.

> BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUES

Rue Saint Goustan / Tél. 02 97 53 69 69
tourisme@golfedumorbihan.bzh
Horaires disponibles sur :
www.golfedumorbihan.bzh

> BUREAU DU PORT

Port aux Moines - Rue Pierre Michelot
Tél. 02 97 45 24 20
Ouvert du 15 avril au 31 octobre

> COMPAGNIE DES TRANSPORTS GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

Tél. 02 97 01 22 10
Kicéo ligne 24 - www.kiceo.f

> CROUESTY TAXIS

Tél. 02 97 53 94 06

> ÉCOLE SAINT-GOUSTAN

Chemin du Puits David
Tél. 02 97 45 26 06
ecolesaintgoustan@gmail.com

> ESPACE EMPLOI DE RHUYS

Zone d'activités de Kerollaire Nord
56370 SARZEAU
> Espace Emplois - Tél. 02 97 41 33 06
> Néo Emplois - groupe Néo 56
Tél. 02 97 48 01 68
contact@neoemplois56.org
> Proxim'Services - ASP Rhuy Muzillac
Tél. 02 97 48 27 62
proximrhuymuzillac@orange.fr

> GARE SNCF - VANNES

Tél. 36 35

> GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

Parc d'Innovation Bretagne Sud II
30 rue Alfred Kastler - CS 70206
560006 VANNES Cedex
Tél. 02 97 68 14 24
courrier@gmvagglo.bzh

> MAISON DE L'ENFANCE

Chemin du Puits David
Tél. 02 97 45 36 35
maisonenfance@saint-gildas-de-rhuys.fr

> MÉDIATHÈQUE

Place Mgr Ropert - Tél. 02 97 48 29 41
mediatheque.saint-gildas@gmvagglo.bzh

> **Horaires d'été (juillet et août)** :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi & samedi 9h30 - 12h30

Dimanche : 9h30 - 12h

> **Hors saison** :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi 10h - 12h30

Dimanche : 10h - 12h

> RÉSIDENCE ARMOR POUR PERSONNES ÂGÉES

Rue Laënnec / Tél. 02 97 45 16 07

> SERVICES HOSPITALIERS

Centre hospitalier Bretagne Atlantique
20 bd du Général Maurice Guillaudot
56000 VANNES / Tél. 02 97 01 41 41

Hôpital privé Océane

Zone du Ténéno
11 rue du Docteur Joseph Audic
56000 VANNES / Tél. 0 826 39 99 26

> MÉDECIN

Docteur Pierre-Yves Tréguer
19 chemin J.B. Le Bot - Tél. 02 97 45 26 70
(sur rendez-vous sauf urgences)

> MÉDECIN DE GARDE

Tél. 02 97 68 42 42
(plateforme téléphonique)

> PHARMACIE

Pierre Cornier et Anaïs Cazoulet
Rue Saint-Goustan / Tél. 02 97 45 29 41

> PHARMACIE DE GARDE

Tél. 32 37

PÔLE SANTÉ

14, 16 et 18 chemin JB. Le Bot

> CABINET INFIRMIER

Tél. 06 71 59 69 60
Karine Berthe, Catherine Le Moal,
Nadège Guérin, Benoît Glaud,
Charlène Hamon

Soins à domicile et au cabinet
sur rendez-vous. Permanences
les mardi et vendredi de 8h à 11h

> MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES

Tél. 02 97 45 14 19
Christophe Perron,
Fabienne Cotbreil,
Françoise Arhan

> MÉDECIN

Tél. 02 97 26 45 33
Docteur Benoît Dercourt
(sur rendez-vous)

> OSTÉOPATHE

Clémence Clotteau
Tél. 06 26 15 54 23

> ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

14 chemin JB. Le Bot
Tél. 02 97 63 96 68
stgildas@admr56.com

Permanences :
Mardi et vendredi
de 9h à 12h
Contacter l'ADMR à Vannes
au 02 97 47 59 64
les autres jours